



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## taxe professionnelle

Question écrite n° 83632

### Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur ce qui semble être une injustice fiscale. Concernant la répartition du produit de la taxe professionnelle relative au pipe-line entre Fos (13270) et Manosque (04100), seules les communes de départ et d'arrivée du pipe-line sont bénéficiaires de la taxe professionnelle, alors que de nombreuses autres communes sont soumises à d'importantes nuisances. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager une répartition de cette taxe plus cohérente et plus juste, dans le cadre des travaux engagés sur la réforme de la taxe professionnelle. Il lui demande de l'informer sur les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léon Vachet](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83632

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2006, page 640